


# RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

## BUT2 – BUT3 – LP - REDOUBLEMENT

du mercredi **1er juillet** à 9h au vendredi **17 juillet** à 15h  
Et du lundi **17 août** à 9h au mercredi **30 septembre** à 15h

 Les inscriptions ne sont pas possibles pendant la fermeture annuelle de l'Université du Havre entre le 18 juillet et le 16 août 2026.

*L'inscription administrative doit impérativement être effective avant le début des cours  
Sauf exception :*

**Pour les étudiants en apprentissage en BUT 2 :**

**L'inscription en BUT3 ne sera possible qu'à partir du 10 septembre,  
pour les étudiants dont le jury BUT2 a lieu en septembre**



### CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

105€

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription**, son attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération (voir conditions).

Le montant de la CVEC est fixé à 105 € pour l'année universitaire 2026-2027, et elle doit être acquittée en ligne.

[Obtenir l'attestation d'acquiescement de la CVEC](#)

*Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT sans cette attestation*



### INSCRIPTION A L'IUT

178€

*Ne pas utiliser les navigateurs Google Chrome et Safari*

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre, vous devrez vous réinscrire via votre [ENT](#) ou :

### [Me réinscrire à l'IUT](#)

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 178€ par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
  - ✓ Aucune pièce justificative ne vous sera demandé si votre dossier était à jour lors de votre première inscription.
  - ✓ Si demandé, les documents sont à transmettre au format numérique via [cette application](#) (les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents).
- ▶ [Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.](#)

---

## CERTIFICAT DE SCOLARITE

---

Votre justificatif d'inscription sera transmis à votre secrétariat pédagogique et remis dès la rentrée, sous conditions de validation de l'inscription.

► Le certificat de scolarité sera à télécharger sur votre [ENT](#).



---

## CARTE ETUDIANTE

---

Votre Léocarte est encore valable, un sticker vous sera remis avec votre justificatif d'inscription, il sera à coller en haut à droite de votre carte, sur l'année universitaire précédente.

En cas de perte : consultez le [guide pratique](#).



---

## ENVELOPPE

---

Une enveloppe timbrée sera à déposer au secrétariat pédagogique dès la rentrée pour l'envoi des relevés de notes et de l'attestation de réussite au diplôme en fin d'année scolaire.



---

## RESTAURATION SCOLAIRE

---



► **Sur le campus universitaire :**

Votre compte Izly est toujours actif, pensez à le créditer.

► **Uniquement sur le site de Caucriauville :**

Votre compte MyTurboSelf est toujours actif, pensez à le créditer.

✓ Vous devez remplir une fiche intendance et l'envoyer, avec un RIB, à [cette adresse](#).

### [Remplir la fiche intendance](#)

*La fiche est à remplir obligatoirement pour avoir accès à la restauration scolaire*

*En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT*

par mail à : [iut-scol@univ-lehavre.fr](mailto:iut-scol@univ-lehavre.fr)

ou par téléphone au : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35

Fermeture estivale du 18 juillet au 16 août